

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Registre du Commerce : B157711996

Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de 30 000 000 de Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission a reçu la note BBB- (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 21/11/2017

Visa n° 17 - 0988 du 30 NOV. 2017 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur du Contrôle de gestion et Suivi des risques

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30/06/2017 sous le n° 17-002, ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 NOV. 2017 sous le n° 17-002/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2018.

La présente note d'opération, le document de référence « ATL 2017 » ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du lac – Tunis ; et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au Bulletin du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

Novembre 2017



SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :	9
2.2.4. Date de règlement :	9
2.2.5. Taux d'intérêts	9
2.2.6. Intérêts.....	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	13
2.2.9. Paiement	13
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	14
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt	14
2.2.12. Garantie	15
2.2.13. Notation de l'émission	15
2.2.14. Notation de la société	18
2.2.14. Mode de placement	25
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	25
2.2.16. Fiscalité des titres.....	25
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	25
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires...	25
2.3.2. Marché des titres	26
2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	26
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	26
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire.....	26
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	27

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 »

L'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » est émis pour un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de trois catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars.

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations réparties en trois catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Durée : Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans** pour les catégories A et B et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie C.

Durée de vie moyenne : **Trois (3) ans** pour les catégories A et B et de **cinq (5) ans** pour la catégorie C.

Duration (taux fixe) : **2,730 années** pour la catégorie A et **4,262 années** pour la catégorie C.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux fixés selon leurs catégories :

- Catégorie A : **7,65%** ;
- Catégorie B : **TMM + 2,35%** ;
- Catégorie C : **7,95%**

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **7,65%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations de la catégorie C, ce taux est de **7,95%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, cette marge est de **2,35%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Building El karama Bloc A – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises.

Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 21/11/2017 la note « BBB- (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 ».

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA Capitaux) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2017-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Monsieur Slimène BETTAIEB
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Directeur Général
M. Slimene BETTAIEB



1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.4 Responsable de l'information :

M. Raouf HARZI, Directeur du Contrôle de gestion et Suivi des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050

La notice légale est publiée au JORT N°148 du 12/12/2017

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° **17 - 0088** du **30 NOV. 2017**
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier


Signé: **Salah ESSAYEL**



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **23/05/2017** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt obligataire est de 30 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 305 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 16 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 20 750D¹ hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 31 668D² hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 374 918D et un produit net de l'emprunt de 29 625 082D³.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	30 000 000	100,000
Frais globaux ³	374 918	1,250
Produit net	29 625 082	98,750

¹ Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt interviendront au quatrième trimestre 2017.

² Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 7 500 000D pour la catégorie A, 7 500 000D pour la catégorie B et 15 000 000D pour la catégorie C.

³ Les produits brut et net de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000D et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90MD par des emprunts obligataires (dont 30MD, objet de la présente note d'opération), 61,3MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en Bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,95% ;

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **02 Mars** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **02/03/2023** pour les catégories A et B et pour le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000D :

Le montant total des intérêts serait de 6 885 000D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de 7,65%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux variable de TMM+2,35% (en considérant un taux nominal de 7,042% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Novembre 2016 au mois d'Octobre 2017, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 6 337 500D.

Le montant total des intérêts serait de 11 925 000D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie C au taux fixe de 7,95%.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM publié par la BCT. Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,35% (soit la moyenne du TMM + 2,35%). Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Novembre 2016 au mois d'Octobre 2017) soit 4,692% majorée d'une marge de 2,35%, soit 7,042%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en Bourse : **02/03/2018**

Date du premier paiement en intérêts : **02/03/2019** pour les différentes catégories

Date du premier remboursement de capital :

→ Catégories A et B : **02/03/2019**

→ Catégorie C : **02/03/2021**

Date de la dernière échéance :

→ Catégories A et B : **02/03/2023**

→ Catégorie C : **02/03/2025**

Taux d'intérêt nominal :

- Catégorie A : Taux fixe de 7,65% brut par an
- Catégorie B : Taux variable (TMM + 2,35%) soit 7,042%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Novembre 2016 au mois d'Octobre 2017) majorée de 2,35% (à titre indicatif) ;
- Catégorie C : Taux fixe de 7,95% brut par an

Amortissement :

- Catégories A et B: Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20D par obligation ;
- Catégorie C : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20D par obligation.

➤ Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

➤ Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	3,1600	4,1100	4,7100	4,8900	4,2500	4,2600
Février	3,4200	4,2000	4,6800	4,8000	4,2200	4,2900
Mars	3,4800	4,3300	4,7200	4,8200	4,2000	4,2900
Avril	3,6400	4,7000	4,7200	4,8000	4,2400	4,4100
Mai	3,7400	4,6900	4,7000	4,7700	4,2500	4,8300
Juin	3,6400	4,7400	4,7800	4,8000	4,2100	4,9400
Juillet	3,8500	4,7300	4,9800	4,7800	4,3200	5,1500
Août	3,8800	4,7500	4,9400	4,7500	4,2000	5,1900
Septembre	3,9000	4,7200	4,9200	4,7700	4,2600	5,2200
Octobre	4,1500	4,6600	4,9300	4,7500	4,3300	5,2300
Novembre	4,1800	4,7500	4,9300	4,3000	4,2300	
Décembre	3,9800	4,7400	4,8800	4,2800	4,2600	

Source :BCT

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux fixe de 7,65%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A.

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,65%)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	30 000 000				
2019		6 000 000	24 000 000	2 295 000	8 295 000
2020		6 000 000	18 000 000	1 836 000	7 836 000
2021		6 000 000	12 000 000	1 377 000	7 377 000
2022		6 000 000	6 000 000	918 000	6 918 000
2023		6 000 000	0	459 000	6 459 000
Total		30 000 000		6 885 000	36 885 000

➤ **Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=7,65%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100,000				
2019		20,000	80,000	7,650	27,650
2020		20,000	60,000	6,120	26,120
2021		20,000	40,000	4,590	24,590
2022		20,000	20,000	3,060	23,060
2023		20,000	0,000	1,530	21,530
Total		100,000		22,950	122,950

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B au taux variable de TMM +2,35%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

➤ **Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux variable TMM+2,35%) = 7,042%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	30 000 000				
2019		6 000 000	24 000 000	2 112 500	8 112 500
2020		6 000 000	18 000 000	1 690 000	7 690 000
2021		6 000 000	12 000 000	1 267 500	7 267 500
2022		6 000 000	6 000 000	845 000	6 845 000
2023		6 000 000	0	422 500	6 422 500
Total		30 000 000		6 337 500	36 337 500

➤ **Tableau d'amortissement par obligation (Taux variable TMM+2,35%) = 7,042%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100,000				
2019		20,000	80,000	7,042	27,042
2020		20,000	60,000	5,633	25,633
2021		20,000	40,000	4,225	24,225
2022		20,000	20,000	2,817	22,817
2023		20,000	0,000	1,408	21,408
Total		100,000		21,125	121,125

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Novembre 2016 au mois d'Octobre 2017, majorée de 2,35%.

2.2.7.3. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie C au taux fixe de 7,95%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie C.

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,95%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	30 000 000				
2019			30 000 000	2 385 000	2 385 000
2020			30 000 000	2 385 000	2 385 000
2021		6 000 000	24 000 000	2 385 000	8 385 000
2022		6 000 000	18 000 000	1 908 000	7 908 000
2023		6 000 000	12 000 000	1 431 000	7 431 000
2024		6 000 000	6 000 000	954 000	6 954 000
2025		6 000 000	0	477 000	6 477 000
Total		30 000 000		11 925 000	41 925 000

➤ Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=7,95%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100,000				
2019			100,000	7,950	7,950
2020			100,000	7,950	7,950
2021		20,000	80,000	7,950	27,950
2022		20,000	60,000	6,360	26,360
2023		20,000	40,000	4,770	24,770
2024		20,000	20,000	3,180	23,180
2025		20,000	0,000	1,590	21,590
Total		100,000		39,750	139,750

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 000 000D.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 000 000D.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,95% l'an pour la catégorie C.

➤ Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,042%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

➤ Durée totale

Catégories A et B :

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de 5 ans.

Catégorie C :

Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unité de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La durée pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730** années et de **4,262** années pour les obligations de la catégorie C.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2017-2** » objet de la présente note d'opération.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

LETRE DE NOTATION

Paris, le 21 Novembre 2017

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Arab Tunisian Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «ATL 2017-2»
Montant	:	30 000 000 dinars répartis en trois catégories: A, B et C
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	7,65% l'an
Taux Nominal (B)	:	TMM+2,35% l'an
Taux Nominal (C)	:	7,95% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	5 ans
Durée (C)	:	7 ans dont deux années de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (C)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	BBB-(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré

les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,


Eric Dupont
Senior Director



2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Fitch abaisse la note d'Arab Tunisian Lease à 'BBB-(tun)'; la perspective est stable

06 AVRIL 2017

Fitch Ratings - Londres - 06 avril 2017 : Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme d'Arab Tunisian Lease (ATL) de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun)'. La perspective est stable. Une liste complète des actions portant sur les notes figure à la fin du présent communiqué.

Cette action fait suite à la récente dégradation par Fitch de l'actionnaire minoritaire ultime d'ATL, Arab Bank Plc (AB) de 'BBB-' à 'BB+'.

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

NOTES NATIONALES ET DETTE SENIOR

L'abaissement des notes d'AB signifie que sa capacité à apporter son soutien à ATL en cas de besoin est affaiblie ; par conséquent, cela réduit la probabilité de soutien pour ATL.

Nous estimons que le profil de crédit d'ATL est plus fort sur une base intrinsèque que sur la base d'un soutien extérieur. En effet, les ratios de qualité d'actifs, d'indicateurs de performance, d'endettement et de financement d'ATL sont relativement bons par comparaison avec les sociétés de crédit-bail tunisiennes qui sont moins bien notées, et sont globalement conformes à ceux de ses homologues notés 'BBB-(tun)' sur une base intrinsèque.

Nous considérons qu'il existe toujours une probabilité limitée de soutien pour ATL de la part d'AB, mais les notes d'ATL ne sont plus basées sur ce soutien potentiel. ATL est détenue à 33% par Arab Tunisian Bank (ATB) qui est elle-même détenue à 64,2% par AB.

DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée d'ATL est notée trois crans en-dessous de sa note nationale à long terme, deux crans pour refléter les faibles perspectives de récupération de ce type de dette en cas de défaut, et un autre cran pour refléter le risque que la société fasse défaut sur sa dette subordonnée avant de faire défaut sur sa dette senior au cas où ATL aurait besoin d'être recapitalisée. La note de dette subordonnée a été abaissée de 'BB(tun)' à 'BB-(tun)'.

FACTEURS DE SENSIBILITÉ DES NOTES

NOTES NATIONALES, NOTES DE DETTE SENIOR ET SUBORDONNÉE

Selon Fitch, il sera difficile pour ATL d'améliorer sensiblement son profil de crédit intrinsèque par rapport à d'autres entreprises tunisiennes dans un avenir proche, compte tenu des défis posés par le contexte opérationnel en Tunisie (B+/Stable). La probabilité d'un relèvement des notes sur la base intrinsèque est donc limitée.

Nous ne nous attendons pas à une détérioration importante du profil de crédit d'ATL par rapport à d'autres entreprises tunisiennes, comme l'indique sa perspective stable. Celle-ci traduit également le fait que les notes d'ATL reposent sur sa solidité intrinsèque ; auparavant, la perspective négative reflétait celle des notes d'AB.

Une augmentation importante de la participation d'ATB dans ATL et une intégration plus étroite entre les deux sociétés et le groupe AB pourrait entraîner un relèvement des notes nationales d'ATL. Un relèvement de la note de défaut émetteur (*Issuer Default Rating – IDR*) à long terme d'AB pourrait également se traduire par un relèvement des notes d'ATL, bien que cela soit peu probable compte tenu de la perspective négative de la note d'AB.

Les notes de la dette subordonnée sont sensibles à un changement de la note nationale à long terme d'ATL.

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

Arab Tunisian Lease

Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun)', perspective stable

Note nationale à court terme: confirmée à 'F3(tun)'

Note nationale de dette senior non garantie : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun)'

Note nationale de dette senior subordonnée : abaissée de 'BB(tun)' à 'BB-(tun)'

Contacts:

Premier analyste

Janine Dow

Senior Director

Tél.: +44 20 3530 1464

Fitch Ratings Limited

30 North Colonnade

London E14 5GN

Second analyste

Nicolas Charreyron

Analyste

Tél.: +971 4 424 1208

Président du comité

Bridget Gandy

Managing Director

Tél.: +44 20 3530 1095

Relations presse : Elaine Bailey, Londres, Tél. : +44 203 530 1153, Email: elaine.bailey@fitchratings.com.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

Critères applicables

Global Bank Rating Criteria (pub. 25 Nov 2016)

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (pub. 10 Mar 2017)

National Scale Ratings Criteria (pub. 07 Mar 2017)

Informations complémentaires

Dodd-Frank Rating Information Disclosure Form

Solicitation Status

Endorsement Policy

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE. IL EST POSSIBLE QUE FITCH AIT FOURNI UN AUTRE SERVICE AUTORISE A L'ENTITE NOTEE OU A SES TIERS LIES. LES DETAILS DE CE SERVICE CONCERNANT LES NOTATIONS POUR LESQUELLES L'ANALYSTE PRINCIPAL EST BASE AUPRES D'UNE ENTITE ENREGISTREE DANS L'UNION EUROPEENNE EST DISPONIBLE SUR LA PAGE DE RESUME RELATIVE A CET EMETTEUR SUR LE SITE DE FITCH.

Ce texte est une traduction en français du document initialement publié en anglais le 06 avril 2017, intitulé «Fitch Downgrades Arab Tunisian Lease to 'BBB-(tun)'; Outlook Stable». Seul le document original en anglais fait foi.

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed. The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers. For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001

Solicitation Status

Fitch Ratings was paid to determine each credit rating announced in this Rating Action Commentary (RAC) by the obligator being rated or the issuer, underwriter, depositor, or sponsor of the security or money market instrument being rated, except for the following:

Endorsement Policy Fitch's approach to ratings endorsement so that ratings produced outside the EU may be used by regulated entities within the EU for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU Regulation with respect to credit rating agencies, can be found on the EU Regulatory Disclosures (<https://www.fitchratings.com/regulatory>) page. The endorsement status of all International ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for all structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

Fitch confirme les notes d'Arab Tunisian Bank et Arab Tunisian Lease

09 JUIN 2017

Fitch Ratings-Londres - 09 juin 2017: Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings* - IDR) à long terme en devises et en monnaie locale d'Arab Tunisian Bank (ATB) à 'BB-' avec une perspective stable et la note de viabilité (*Viability Rating* - VR) à 'b'. La note de soutien extérieur de la banque a été confirmée à '3' et sa note nationale à long terme à 'AA+(tun)' avec perspective stable. Fitch a également confirmé la note nationale à long terme d'Arab Tunisian Lease (ATL) à 'BBB-(tun)' avec une perspective stable, et sa note nationale à court terme à 'F3(tun)'. Une liste complète des actions portant sur les notes figure à la fin du présent communiqué.

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

ATB

NOTES IDR, NATIONALES, DE SOUTIEN EXTERIEUR, ET PERSPECTIVES

Les notes IDR, nationales et de soutien extérieur d'ATB reflètent la probabilité modérée de soutien que la banque pourrait espérer recevoir, en cas de besoin, de la part de son actionnaire majoritaire (64,2%), Arab Bank Plc (AB, BB+/Négative). Cela est dû au fait qu'ATB revêt une importance stratégique pour AB qui souhaite déployer ses activités de banque de détail et de services financiers en Tunisie et plus largement en Afrique du Nord ainsi qu'au Moyen Orient. ATB est assez bien intégrée à AB, qui définit la stratégie de sa filiale, supervise ses risques de crédit, de marché et de liquidité et met à la disposition d'ATB ses compétences en matière de gestion du risque. ATB représente entre 7 et 8% du bilan consolidé et du bénéfice avant impôt d'AB.

AB a les moyens et la volonté de soutenir ATB, mais selon nous elle pourrait en être empêchée si le gouvernement tunisien impose des contrôles de capitaux dans le secteur bancaire. Par conséquent la note IDR à long terme en devises d'ATB est limitée par la note de plafond souverain (*Country Ceiling* - CC) de la Tunisie qui s'établit à 'BB-'. Fitch place au même niveau les notes IDR en devises et en monnaie locale de la banque car, de notre point de vue, les risques qui pèsent sur les créanciers de la banque tant en devises qu'en monnaie locale sont les mêmes compte tenu du contexte opérationnel difficile.

Avec une note souveraine de 'B+', la Tunisie pourrait, selon Fitch, imposer des contrôles de capitaux à travers, par exemple, des restrictions appliquées au secteur bancaire et qui pourraient limiter la possibilité pour les banques de faire face à leurs engagements en monnaie locale.

La perspective stable de la note IDR à long terme d'ATB reflète celle de la note de la Tunisie. La perspective stable de la note nationale à long terme indique que, selon nous, la volonté et la capacité d'AB d'apporter son soutien à ATB n'est pas susceptible de changer dans un futur proche.

NOTE DE VIABILITE

La VR d'ATB reflète la fragilité de la qualité d'actifs de la banque (affectée par un contexte opérationnel difficile), une faible capacité d'absorption des pertes du fait de la concentration des risques, ainsi que des ratios de liquidité qui pourraient se détériorer en cas de chocs. En revanche, les indicateurs de performance de la banque restent solides et la qualité d'actifs est meilleure que la moyenne du secteur.

ATB exerce ses activités exclusivement en Tunisie, où les conditions opérationnelles sont difficiles en raison d'une croissance économique déprimée à la suite de la baisse de la fréquentation touristique du fait de préoccupations sécuritaires. ATB prête essentiellement à de grandes entreprises (41% des encours de crédit), des PME (25%) et une clientèle de détail (20%). Le ratio de créances douteuses (8,5% à fin 2016) est élevé au regard des critères internationaux mais continue à surperformer la

moyenne du secteur (environ 15%). La concentration des prêts est importante. Nous pensons qu'une amélioration sensible des indicateurs de qualité d'actifs est peu probable à dans un futur proche.

Le ratio « Fitch core capital » sur actifs pondérés d'ATB atteignait 11,7% à fin 2016, mais nous considérons que cela constitue une protection limitée contre de possibles chocs de crédit, essentiellement du fait de valorisations d'actifs reçus en garantie pouvant être surestimées et de risques élevés de concentration.

La part de marché des dépôts d'ATB est stable à 8%. Les dépôts de la clientèle, qui se répartissent à hauteur de 45% pour la clientèle de détail et de 55% pour les entreprises et institutionnels, procurent l'essentiel du financement. Ces dépôts progressent lentement (+6% en 2016) mais la croissance des prêts (environ +10% en 2016) continue à dépasser celle des dépôts et les ratios de liquidité sont sur une courbe descendante. L'important portefeuille d'emprunts d'Etat (15% du total d'actifs) peut être mis en pension auprès de la banque centrale en cas de besoins de liquidité immédiats.

ATL

NOTES NATIONALES ET DETTE SENIOR

Les notes nationales d'ATL reposent sur l'évaluation sur une base intrinsèque de sa solidité financière. Selon Fitch, le profil de crédit d'ATL est plus fort sur une base intrinsèque que sur la base du soutien extérieur.

Les ratios de qualité d'actifs, d'indicateurs de performance, d'endettement et de financement d'ATL sont relativement bons par comparaison avec les sociétés de crédit-bail tunisiennes qui sont moins bien notées, et sont globalement conformes à ceux de ses homologues notés 'BBB-(tun)' sur une base intrinsèque.

Nous considérons qu'il existe toujours une probabilité limitée de soutien pour ATL de la part d'AB, mais les notes d'ATL ne sont plus basées sur ce soutien potentiel. ATL est détenue à 33% par ATB et indirectement à 21% par AB.

DETTE SUBORDONNEE

Nous pensons que le risque de défaut d'ATL sur sa dette subordonnée n'est pas différent de celui sur sa dette senior mais la première est notée en-dessous de la dette senior en raison des faibles perspectives de récupération de cette dette. Nous avons réduit la différence entre les notes de trois crans à deux crans et relevé la note de la dette subordonnée de 'BB-(tun)' à 'BB(tun)' afin de supprimer un cran supplémentaire précédemment appliqué pour risque de défaut. Cela fait suite à une nouvelle évaluation du risque de défaut relatif entre la dette senior et la dette subordonnée.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

ATB

NOTES IDR, NATIONALES ET DE SOUTIEN EXTERIEUR

La note IDR à long terme en devises d'ATB est sensible à un changement de la note de plafond souverain de la Tunisie, qui dépend elle-même d'une évolution de la note IDR à long terme en devises de la Tunisie. La note IDR à long terme en monnaie locale d'ATB est égalisée avec sa note IDR à long terme en monnaie locale et donc, elle est également sensible à un changement des notes souveraines. Un abaissement de la note IDR à long terme en devises de la Tunisie se traduirait également par un abaissement de la note de soutien extérieur d'ATB.

Les notes IDR, nationales et de soutien extérieur de la banque sont également sensibles à des modifications des hypothèses de Fitch concernant la capacité ou la volonté d'AB de soutenir la

Echelle de notation

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.14. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, Intermédiaires en Bourse.

2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2017-2**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**ATL 2017-2**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2017-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB - (tun) » à long terme avec perspective d'évolution stable et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

Emprunt Obligataire « ATL 2017-2 »

De 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 Dinars

Emis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB-(tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 21/11/2017
Décision de l'AGO du 11/05/2017

Délibération du Conseil d'Administration du 23/05/2017

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 20/11/2017

Visa du Conseil du Marché Financier n° 17 - 0988 du 30 NOV. 2017

Notice Légale publiée au JORT n° 118 du 12/12/2017

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
<input type="checkbox"/> Tuteur	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :	
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: à
Personne morale :	
Raison Sociale	
N° du R.C	
N° du Matricule Fiscal	
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de la Catégorie A à taux fixe 7,65% ; Durée de 5 ans
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de la Catégorie C à taux fixe 7,95% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et le 02/03/2018 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 2 Mars de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 02/03/2018 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2017 », une copie de son actualisation et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A à taux fixe 7,65% ; Durée de 5 ans
- Obligations de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations de la Catégorie C à taux fixe 7,95% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB - (tun) » à long terme avec perspective d'évolution stable et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

Emprunt Obligataire « ATL 2017-2 »

De 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 Dinars
Emis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB-(tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 21/11/2017
Décision de l'AGO du 11/05/2017

Délibération du Conseil d'Administration du 23/05/2017

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 30/NOV. 2017

Visa du Conseil du Marché Financier n° 17 - 0988 du 30/NOV. 2017

Notice Légale publiée au JORT n° 118 du 12/12/2017

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
<input type="checkbox"/> Tuteur	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :	
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le:
à	
Profession / activité :	
Adresse :	
Code postal :	
Pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de la Catégorie A à taux fixe 7,65% ; Durée de 5 ans
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » de la Catégorie C à taux fixe 7,95% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et le 02/03/2018 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 2 Mars de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 02/03/2018 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2017 », une copie de son actualisation et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A à taux fixe 7,65% ; Durée de 5 ans
- Obligations de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations de la Catégorie C à taux fixe 7,95% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

